



DÉI GRÉNG

Luxemburg, den 3 Juni 1996

LUXTRAFFIC - EINE ENDLOSE GESCHICHTE?

Im **November 1992** gaben Regierung und Stadt Luxemburg die Luxtraffic-Studie in Auftrag. Im Lastenheft hatten die Auftraggeber für die Entwicklung eines globalen Konzeptes für den öffentlichen Verkehr im Ballungsraum der Stadt Luxemburg genau **16 Monate** vorgeschrieben. Der Abschlussbericht hätte also vor den Juni-Wahlen von 1994 vorliegen müssen. Die Veröffentlichung wurde jedoch in den Herbst verschoben, obschon die Studie termingerecht abgeschlossen war. Doch auch dieser Termin wurde hinausgezögert, und erst durch öffentlichen Druck und Indiskretionen wurde die Studie dann **Ende 1994** offiziell vorgestellt. Ein Interpellationsantrag der Grünen, vom Juli 1994, zum Thema „Luxtraffic“ wurde von der Regierung abgelehnt.

Anlässlich der Debatte über die Lage der Nation, im **Frühjahr 1995**, wurde mit grosser Mehrheit im Parlament eine Resolution der Grünen angenommen, die ein Hearing und eine Orientierungsdebatte vor **Ende 1995** forderte.

Es kam erneut zu Hinauszögerungen und erst im **März 1996** fand im Parlament dann endlich das sogenannte nicht-öffentliche «Luxtraffic»-Hearing statt. Die beschlossene Orientierungsdebatte wurde vorerst auf den Monat Mai, dann auf Anfang Juni 1996 verschoben. Aber auch dieses letzte „offizielle“ Datum ist bereits hinfällig und alles deutet darauf hin, dass die Orientierungsdebatte „Luxtraffic“ nicht vor den Sommerferien stattfinden wird.

Während 4 Jahren verstanden es die Mehrheitsparteien eine parlamentarische Entscheidung in Sachen „Luxtraffic“ immer wieder auf die lange Bank zu schieben. Die Regierung hat, ausser einer unverbindlichen Erklärung, noch keine klare Entscheidung getroffen (bisher wurde nur eine Zeitvertrag für drei Jahre mit einem neuen Beamten im Transportministerium unterschrieben). Im 1995 aufgestellten fünfjährigen Investitionsprogramm der Regierung wird das BahnHybrid - Projekt mit keiner Silbe erwähnt.

Nun geht die Rede davon, einen sogenannten „avant-projet de loi(!?)“ auszuarbeiten, der irgendwann im Jahre 1997 vorliegen soll. Wieso eigentlich ein „avant-projet“? Während man in Luxemburg endlos darüber redet, studiert und „Vor-Projekte“ plant, wird die BahnHybrid nur wenige Kilometer von Luxemburg entfernt, ab 1997, in Saarbrücken Realität (Saarbrücken erwartet sich durch ihr neues globales Verkehrskonzept im ÖPNV u.a. auch Attraktivitätsvorteile als Geschäfts- und Gewerbezentrum im Saar-Lor-Lux-Raum).

DÉI GRÉNG

Boîte Postale 454

L-2014 Luxembourg

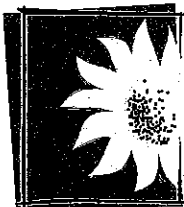
Groupe Parlementaire

31, Grand-Rue

L-1661 Luxembourg

Tél.: 22 77 67 • 46 37 40

Fax: 46 37 41 • 46 37 43



DÉI GRÉNG

Ein neues globales Verkehrskonzept für den ÖPNV, für wann?

Wir sind der Meinung, dass in Sachen Stadtbahn endlich konkret gehandelt werden muss!

Wir fordern deshalb, dass die Orientierungsdebatte noch vor dem 15 Juli 1996 stattfindet. Die Abgeordnetenkammer sollte dann im Rahmen dieser Debatte eine Motion verabschieden, die;

1. den Bau eines BahnHybrid-Systemes im Ballungsraum der Stadt Luxemburg festhält und diesbezüglich die Regierung auffordert bis Januar 1997 ein Gesetzesprojekt auszuarbeiten.
2. Die nötigen budgetären Mittel für die Realisierung dieses Projektes im Staatshaushaltprojekt 1997 festzuschreiben, damit die von der CFL vorgeschlagene Pilotlinie Esch/A. - Luxemburg möglichst schnell Realität wird, und eine breite Informations- und Sensibilisierungskampagne für das Stadtbahnprojekt sofort in Angriff genommen werden kann.

Bezüglich Struktur und Finanzen fordern DÉI GRÉNG;

1. Die Schaffung einer Nationalen Transportgesellschaft

Diese „Société Nationale des Transports Publics“ (SNTP) soll sämtliche ÖPNV-Betreiber (CFL, RGTR, AVL, TICE) und die vom Stadtbahn-Projekt betroffenen Gemeinden zusammenfassen. Aufgabengebiet der SNTP ist die Koordinierung des öffentlichen Personentransportes in Luxemburg im Rahmen eines neuen Gesamtverkehrskonzeptes.

2. Als Betreibergesellschaft des künftigen Stadtbahnnetzes schlagen wir die Schaffung einer anonymen Gesellschaft vor, die sich paritätisch aus CFL und betroffenen Gemeinden zusammensetzen soll.

3. Die Investitionskosten des Stadtbahnnetzes sollen über den „Fonds du rail“ aufgebracht werden.

DÉI GRÉNG

Boîte Postale 454
L-2014 Luxembourg

Groupe Parlementaire
31, Grand-Rue
L-1661 Luxembourg

Tél.: 22 77 67 • 46 37 40

Fax: 46 37 41 • 46 37 43



DÉI GRÉNG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
ENTRÉE LE
22 MAI 1996

groupe parlementaire

Luxembourg, le 22 mai 1996

**Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre
des Députés**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des discussions sur l'organisation des travaux parlementaires pour les mois à venir mon groupe parlementaire insiste pour que le débat d'orientation Luxtraffic se déroule avant les vacances scolaires d'été.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

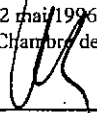

Jean Huss

DÉI GRÉNG

Boîte Postale 454
L-2014 Luxembourg

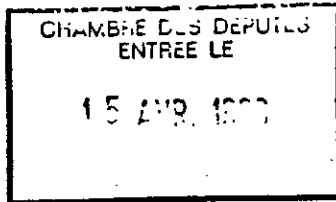
Groupe Parlementaire
31, Grand-Rue
L-1661 Luxembourg

Tél.: 22 77 67 • 46 37 40
Fax: 46 37 41 • 46 37 43

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Transports
- aux Membres de la Commission de Travail
Luxembourg, le 22 mai 1996.
Le Greffier de la Chambre des Députés,




mg



Luxembourg, le 3 avril 1996

Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre des Députés

Concerne: 4147 - Débat d'orientation sur l'étude Luxtraffic

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion du 28 mars 1996, la Commission des Transports a constaté qu'au cours de la semaine du 20 mai prochain, un certain nombre de ses membres participeront, en tant que représentants de l'Association des Villes et Communes luxembourgeoises, à une conférence qui aura lieu à Thessalonique en Grèce. Il est probable que d'autres membres de la Chambre des Députés participeront également à cette conférence. En raison de l'indisponibilité au cours de la semaine en question d'un nombre important de membres de la Chambre des Députés, dont une partie des membres de la Commission des Transports, celle-ci estime qu'il convient de modifier la date proposée pour le débat d'orientation sur l'étude Luxtraffic, date qui vous a été communiquée par mon courrier du 21 mars dernier.

La Commission des Transports a décidé de vous proposer de ne pas tenir de séances publiques au cours de la semaine du 20 mai 1996 et de prévoir des séances publiques, dans la mesure du possible, au cours de la semaine du 3 juin 1996. La Commission propose ensuite de tenir le débat d'orientation sur l'étude Luxtraffic au cours de la semaine du 3 juin 1996, sinon au cours de la semaine du 11 juin 1996.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Camille Weiler
Président de la Commission des Transports

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Transports
- aux Membres de la Commission de Travail
Luxembourg, le 15 avril 1996.
Pr le Greffier de la Chambre des Députés,
Pierre Dillenbourg
Greffier adjoint



Luxembourg, le 21 août 1995

François BAUSCH
Député

Monsieur Camille WEILER
Président de la Commission des
Transports
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Monsieur le Président,

A l'occasion des débats sur l'état de la nation 1995, j'avais introduit une résolution, qui a été votée par une large majorité du Parlement, proposant la tenue de *hearings* et d'un débat d'orientation au sujet de l'étude *Luxtraffic* avant la fin de cette année.

J'estime que le temps presse et qu'il conviendrait dès lors d'entamer la préparation des *hearings* et du débat d'orientation dans les meilleurs délais. C'est pourquoi je me permets de vous proposer de convoquer dès que possible la Commission des Transports et d'y porter la préparation des *hearings* et du débat d'orientation au sujet de l'étude *Luxtraffic* à l'ordre du jour.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

François BAUSCH

François Bausch
Député

Luxembourg, le 11 mai 1995

2

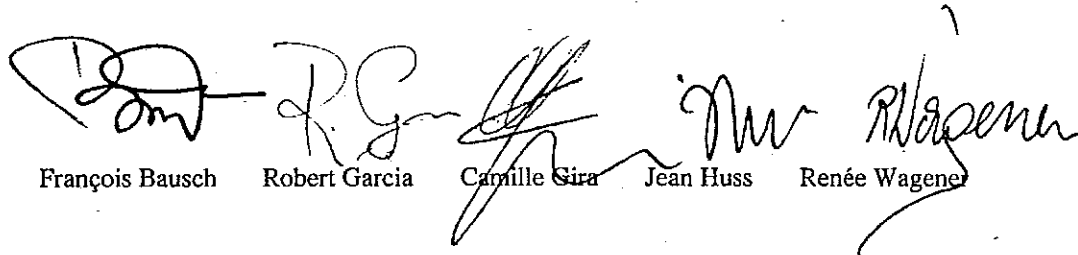
RESOLUTION

La Chambre des Député(e)s;

- considérant que Madame la Ministre des Transports s'est déclarée d'accord de participer à un débat d'orientation sur l'étude "Luxtraffic";
- considérant qu'il est important que la Chambre des Député(e)s analyse et discute de manière approfondie l'orientation future des transports en commun en général et plus particulièrement les propositions faites par le bureau d'étude "Luxtraffic";

décide

- à organiser des hearings publics ainsi qu'un débat d'orientation sur l'étude "Luxtraffic" avant la fin de la session parlementaire 1994/95.



François Bausch

Robert Garcia

Camille Sira

Jean Huss

Renée Wagener

François Bausch
député

Luxembourg, le 12 avril 1995

Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre des Députés.
Luxembourg

Monsieur le Président,

Conformément au règlement interne de la Chambre des Députés je me permets de poser à Madame la Ministre des Transports la question avec débat suivante:

En novembre 1994, Madame la Ministre a présenté l'étude « Luxtraffic » à la commission compétente de la Chambre des Députés. Lors de cette réunion Madame la Ministre a communiqué aux membres de la Commission des Transports, que le Gouvernement entendait soumettre au plus tard pour le mois d'avril 1995 ces propositions en matière de la politique future des transports en commun. Madame la Ministre avait en outre proposé à la commission des Transports de mener un débat d'orientation sur les conclusions retenues par le Gouvernement de l'étude « Luxtraffic » pendant le mois de mai 1995. Jusqu'à ce jour la position définitive du Gouvernement par rapport à l'étude « Luxtraffic » n'est toujours pas connue. Vu l'urgence de trouver une solution adéquate aux problèmes majeurs de circulation que connaît la Ville de Luxembourg, ainsi que son agglomération, il me paraît important de ne pas perdre trop de temps et de terminer dans les plus brefs délais l'étude.

Madame la Ministre, peut-elle m'indiquer à quel stade sont les discussions sur l'étude « Luxtraffic » au sein du Gouvernement?

Le retard quant à la position définitive du Gouvernement est-il dû à des divergences de vue par rapport aux conclusions et suggestions du bureau d'étude « Luxtraffic »?

Quand le Gouvernement entend-il soumettre au Parlement ces conclusions définitives par rapport à l'étude « Luxtraffic »?

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bausch



Luxembourg, le 12 octobre 1994

François BAUSCH
Député

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

concerne: ma demande d'interpellation au sujet de l'étude "Luxtraffic" et votre estimée du 6 octobre

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que j'accepte la proposition de la Commission de Travail de renvoyer ma demande d'interpellation à la Commission des Transports afin qu'elle soit traitée dans le cadre d'un futur débat d'actualité.

Je souhaite toutefois que ce débat d'actualité soit organisé dans un délais raisonnable, et en tout cas avant la fin de cette année, pour deux raisons:

- l'énorme investissement public d'environ 20.000.000.000.- FLUX (vingt milliards de francs);
- le fait que le bureau d'études ait achevé son travail à 90% depuis novembre '93 (présentation à la sous-commission spéciale "Luxtraffic" au mois de mars '94). A cette occasion, les responsables de l'étude ont signalé que le moment était venu de prendre des décisions au niveau politique afin d'orienter l'achèvement de l'étude. Je suis d'avis que le Parlement doit impérativement s'associer de près à ces débats. La Chambre ne peut pas attendre que toutes les décisions politiques soient prises, sans la moindre concertation dans cette phase cruciale de l'élaboration, au niveau gouvernemental.

Par ailleurs, ce n'est pas sans un certain étonnement que je viens d'apprendre, par voie de presse (*tageblatt* du 12 octobre), que la présentation de l'étude Luxtraffic serait reportée au printemps '95, alors que Monsieur le Premier Ministre l'avait annoncée pour fin '94. Ce nouveau retard ne va pas sans soulever des interrogations et je suis d'avis qu'il convient de les élucider dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

François BAUSCH



Luxembourg, le 25 juillet 1994

François Bausch
député

Madame Erna Hennicot-Schoepges
Présidente de la Chambre des Députés

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 82 de notre règlement interne, je désire interpeller le
Gouvernement :

L'étude sur l'organisation future des transports à l'intérieur de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (Luxtraffic), ordonnée par le Ministère des Transports Publics en collaboration avec la Ville de Luxembourg, sera achevée à l'automne 1994. Les conclusions de cette étude furent présentées à la Commission consultative compétente en date du 15 mars 1994. Dans la déclaration gouvernementale présentée par Monsieur le Premier Ministre en date du 22 juillet à la Chambre des Députés, le Gouvernement déclare vouloir "arrêter dès le début de l'année prochaine les orientations quant aux transports collectifs appelés à assurer la desserte urbaine et suburbaine de la capitale sur base de l'étude "Luxtraffic" qui sera achevée fin 1994".

Etant donné que ce projet est de toute première importance pour l'évolution future du trafic de et vers la capitale et vu qu'il causera une dépense considérable à l'Etat (coût évalué provisoirement à 20 milliards de francs), je me permets d'interpeller le Gouvernement comme suit:

Dans quelle mesure le Gouvernement entend-il "privilegier la décongestion de l'agglomération formée par la capitale et de sa périphérie urbanisée par la promotion des transports publics"?

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

François Bausch